

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Date et Lieu :

L'épreuve se déroulera le Dimanche 16 septembre 2018 sur la commune de Nozay (44), sur le site de la ville au chef. (Direction ABBARETZ depuis Nozay)

Article 2 : Durée de l'épreuve et composition des équipes.

La durée de l'épreuve est fixée à heures de VTTAE et peut être réalisée en équipe de 2, 3,4 ou en individuel.

Chaque coureur doit avoir minimum **18 ans** le jour de l'épreuve.

Le départ sera donné le 16 septembre 2018 à 11h30.

La fin de la course interviendra aux environs de 12h30.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les vélos utilisés devront être de type vélos VTTAE homologés, dont la puissance ne dépasse pas 250W et non débridé (25km/h).

Article 3 : Informations et inscription.

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFC, FFCT, aux licenciés de toutes les fédérations pratiquant le cyclisme et aux non-licenciés présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an.

Les plaques de course seront délivrées aux équipes en échange de leur licence ou carte nationale d'identité pour les non licenciés. Tous les certificats ou licences seront rendus en fin de course.

Dossiers et montant de l'inscription

Inscription en ligne depuis notre site internet :

<http://www.nos-sport-nature.fr>

Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du chèque de règlement des droits d'inscription. Le bulletin d'engagement sera téléchargeable sur notre site internet.

L'ordre d'arrivée des dossiers détermine le N° des plaques.

Le chèque d'inscription sera libellé à l'ordre de : « NOS Sport Nature ».

- 10€ par participant.

Joindre impérativement la photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an.

Informations et renseignements:

Tél: 0.7.70.87.07.67

Envoi du règlement par courrier:

ALEXANDRE Jacques :NOS Sport Nature
14 bis rue de la poste
44290 CONQUEREUIL

Epreuve limitée à 80 équipes au total.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course.

Article 4 : Parking et gestion des déchets.

Une aire de parking sera à disposition, à proximité du lieu de départ.

Les déchets des compétiteurs devront être triés et déposés dans les containers identifiés pour le tri (verres, emballages, déchets organiques).

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 5 : Prestations.

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves avec la collaboration d'un speaker. Un système de chronométrage sera en place sur l'épreuve pour réaliser les classements.

L'organisation met en place un ravitaillement, solide et liquide.

Article 6 : Annulation ou Interruption de l'épreuve.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption.

En cas d'abandon d'un compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

Article 7 : Assurances et sécurité.

L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance couvrant la manifestation.

Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est obligatoire sur l'ensemble du parcours.

Un poste de secours sera présent sur les lieux de la compétition.

Article 8 : Consignes.

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours de 5 km effectués en 4 heures de temps.

En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question. Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise, des panneaux de signalisation ou des signaleurs.

Le parcours sera ouvert aux reconnaissances à pied ou en VTT jusqu'à 9h30.

Le départ se fera au format 24 heures du Mans. Il empruntera un chemin large afin d'étirer le peloton avant de se retrouver sur le circuit des 3 heures. Il sera donné par un starter. Le nombre de relais entre chaque participant reste libre.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Les relais s'effectuent seulement dans la zone prévue à cet effet, au risque d'une exclusion. Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, assistance extérieure, comportements anti

sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera l'exclusion de l'équipe ou du compétiteur.

Article 9 : Classement.

Classement scratch individuel :

Seront récompensés :

- Les trois premiers hommes.
- Les trois premières féminines.

Article 10 : Vol et dégradation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Article 11 : Modification du règlement.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 18 septembre 2018.

Article 12 : Acceptation du présent règlement.